

Seizième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(22 avril – 3 mai 2013)

Allemagne

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le jeudi 25 avril 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie la délégation de l'Allemagne pour la présentation de son rapport national.

La France salue les efforts entrepris par l'Allemagne depuis son premier passage devant l'EPU, notamment la mise en place en 2009 de l'Office national pour la prévention de la torture.

Le Comité contre la torture s'est félicité de l'établissement de cet Office en recommandant de le doter de ressources et de lui donner accès à tous les lieux de détention au niveau fédéral et à celui des Länder. Quelles sont les mesures concrètes qui permettraient d'appliquer la recommandation du Comité ?

La France salue par ailleurs le soutien et la promotion par l'Allemagne de la justice pénale internationale.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à l'Allemagne :

- signer et ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- respecter les droits de l'Homme et les normes internationales relatives aux personnes réfugiées, en particulier lors du placement et du maintien en détention de demandeurs d'asile, et s'assurer de la prise en compte du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toute décision concernant des demandeurs d'asile mineurs.

Je vous remercie./.